

**Evaluation, prévention et réduction
du bruit dans l'environnement**
 Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code l'environnement
- Échéance 2022 -

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

**A35 - D1083 - N1083 - D1059
Axes communaux**

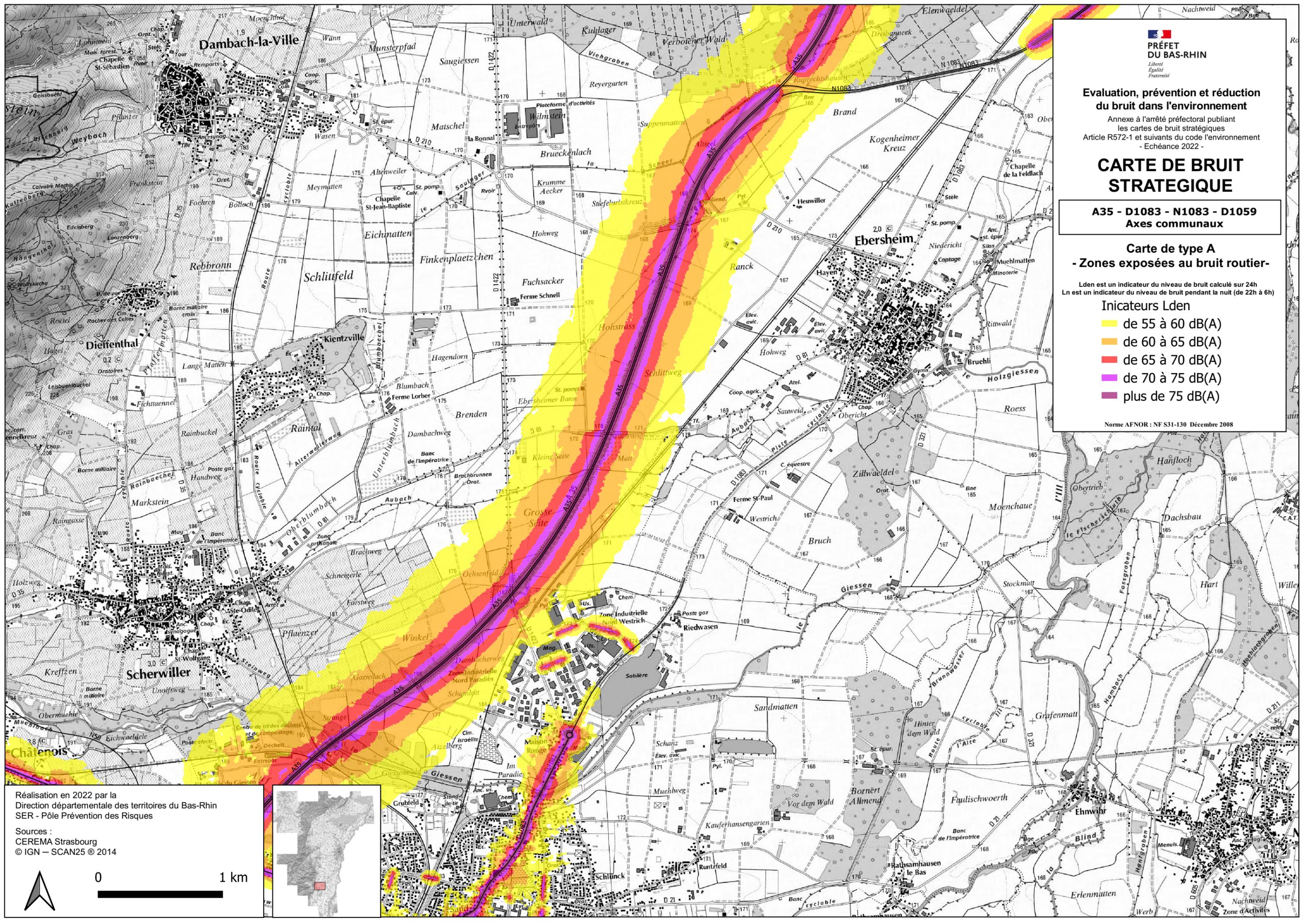
**Carte de type A
- Zones exposées au bruit routier-**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Inicateurs Lden

- de 55 à 60 dB(A)
- de 60 à 65 dB(A)
- de 65 à 70 dB(A)
- de 70 à 75 dB(A)
- plus de 75 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2022 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SER - Pôle Prévention des Risques

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014

